

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU JEUDI 29 SEPTEMBRE 2022
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 42
Nb. de représentés : 6
Nb. d'absents : 5

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf septembre à 17h05, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Michel FONTAINE, Maire.

AFFAIRE N° 20/932 :

Vote de subvention à l'Association Sportive et Culturelle de Terre-Sainte

ETAIENT PRESENTS :

MM. FONTAINE Michel, DIJOUX Stéphan, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, AHO NIENNE Sandrine, TEVANE Jean François, FERDE Thérèse, VALY Nazir, FATIMA Sofa, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, TAN Willy, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mariot, ALAGUIRISAMY CARPAYS Nadine, BRET Jean Paul, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie Claire, PALIOD Marie Claude, KHELIF David, BRINDON Marie Line, MALET Viviane, VAYABOURY Jean Patrick, HOARAU Berthe Denise, CADET André, RAYMOND Edmée, VON PINE Bernard, LORION David, DAFFON Amédée Albert, TAYLLAMIN Patricia, MOREL Didier, AGATHE Chantal, JETTER Régine, BELLON Stéphen, NARIA Olivier, ACAPANDIE Freddy, RIVIERE Christelle, RAVAT Adame, BOYER Marie Pascaline, BASSE Pascal.

REPRESENTE (S) :

MM. CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela (par Madame AHO NIENNE Sandrine) , PERIANAYAGOM Albert (par Monsieur DIJOUX Stéphan) ,PAPY Anne Marie (par Monsieur Mohammad OMARJEE), MALIDI Mariaty (par Madame JETTER Régine) , ARAYE Hélène (par Madame PALIOD Marie Claude), GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie (par Monsieur BASSE Pascal).

ABSENTS :

MM. BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, BEDIER Corine, HOARAU Brigitte, ANDA Jean Gaël.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Sandrine AHO NIENNE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 04 octobre 2022 et la convocation du Conseil Municipal faite le 23 septembre 2022.



Le Maire,



Accusé de réception en préfecture
974219740164-2022-0929-20-932-DE
Date de rétrotransmission : 04/10/2022
Date de réception préfecture : 04/10/2022

Michel FONTAINE

Affaire n°20/932 : Vote de subvention à l'Association Sportive et Culturelle de Terre-Sainte.

Sports - Direction Générale des Services à la Population

Le Maire rappelle à l'Assemblée que l'organisation d'événements sportifs est un axe de communication et de promotion pour la Ville.

Dans ce cadre, l'Association Sportive et Culturelle de Terre Sainte, a sollicité financièrement la Collectivité pour la tenue du Gala de Kick Boxing, intitulé RUN FIGHT TROPHY II,

Cet événement est l'occasion pour les pratiquants du Département et plus particulièrement ceux de Saint-Pierre, notamment Hassan Hamilcaro champion de France 2021 et médaille de bronze aux championnats du monde la même année, de se confronter aux meilleurs athlètes locaux et pour ces derniers de se livrer à un combat de prestige.

Le gala se déroulera le 3 décembre 2022 au Gymnase Nelson Mandela. Au cours de cette soirée deux ceintures seront décernées à savoir : Une ceinture nationale et une mondiale.

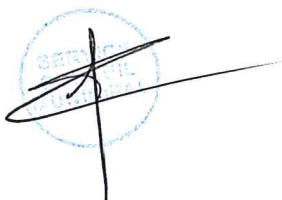
Au regard du dossier et de la couverture médiatique liés à l'évènement, il y a lieu de soutenir la manifestation en accordant à l'Association Sportive et Culturelle de Terre Sainte une aide de 6 000 €.

Compte tenu que la manifestation se déroulera au gymnase Nelson Mandela, il y a lieu de mettre à disposition l'équipement par convention d'occupation et de proposer également le soutien de la Commune, par une mise à disposition d'une logistique (Tables, bancs, chapiteaux, barrières, coffrets électriques, plantes vertes)

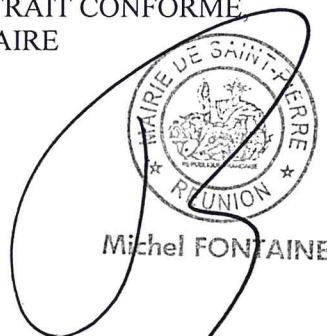
En cas d'indisponibilité de la logistique nécessaire au bon déroulement de la manifestation, une prise en charge pourra être opérée sur les lignes budgétaires du Service des sports. Service 24-Chapitre 011

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

- **De VOTER, une subvention de 6 000 € à l'association Sportive et Culturelle de Terre Sainte.**
- **De DIRE que les crédits sont inscrits au budget 2022 - Ligne budgétaire : 40 6574 24 RE22000064.**
- **D'APPROUVER, la convention d'occupation temporaire précaire et révocable du domaine public à titre gratuit.**
- **De L'AUTORISER lui ou l'un des adjoints délégués, dans leur domaine respectif de compétences, à SIGNER toutes pièces administratives et financières se rapportant à cette affaire.**



P/EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE



Michel FONTAINE

Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20220929-20-932-DE
Date de télétransmission : 04/10/2022
Date de réception préfecture : 04/10/2022